

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	08
Pouvoirs :	00
Votants :	08

Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 16 mai 2025

Présents : Mesdames BASSET Colette, FUZAT Laurence, HUART Catherine. Messieurs MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, RUCKLY Emmanuel, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 23 mai 2025

Absents : Messieurs CHARLAIX Julien, COUDERC Pascal, DESCHARMES Renaud, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand.

Secrétaire : Catherine HUART

N°2025-18 : Approbation de la Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la mise en place de la politique partenariale de soutien aux ALSH en Matheysine et d'un accès équitable à ces services.

Les objectifs visés sont liés d'une part à des enjeux d'attractivité du territoire et de qualité de vie pour les familles (maintenir une offre de services pour aider les parents à mieux concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale) et d'autre part à des enjeux de développement des compétences psychosociales des enfants (favoriser leur épanouissement, les mobiliser comme acteurs du mieux vivre ensemble aujourd'hui et demain).

L'Assemblée délibérante de la Communauté de Communes de la Matheysine réunie en séance ordinaire le 6 mars 2025, a acté à la quasi-unanimité (une abstention) des membres présents et représentés, un nouveau cadre commun de coopération entre la CCM et les communes du territoire, permettant de financer de manière solidaire les ALSH et de favoriser l'équité pour les familles.

Les conseils municipaux des communes membres de l'intercommunalité sont invités à se prononcer avant le 30 juin 2025 sur cette nouvelle politique partenariale qui s'appuiera sur une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCM et les Communes.

Les documents en annexe de cette délibération comportent la convention et ses annexes, ainsi que le diaporama présenté en Conférence des Maires du 13 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2025-2028, dans le cadre de la politique partenariale en faveur de l'offre ALSH en Matheysine,
- **APPROUVE** les objectifs partagés de la Convention :
- Consolider l'offre de services ALSH
- Améliorer l'équité territoriale



- Renforcer l'accessibilité sociale et géographique

- **PRECISE** que la convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2028.

- **S'ENGAGE** à verser 3 158,00 €/an, à la CCM gestionnaire des contributions financières du bloc communal dans le cadre de cette convention.

Pour les communes hôtes :

- **S'ENGAGE** à mettre à disposition des locaux permettant aux services ALSH d'accueillir les enfants et de fonctionner dans le respect du cadre règlementaire en vigueur et des déclarations effectuées par les structures gestionnaires des ALSH auprès des services de l'Etat.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention, à engager les démarches nécessaires et à signer tous documents inhérents à cette décision ;

Ampliation de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes de la Matheysine.

Décision approuvée à 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le : 23/05/2025
Et publication ou notification
Du : 23/05/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	08
Pouvoirs :	00
Votants :	08

Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 16 mai 2025

Présents : Mesdames BASSET Colette, FUZAT Laurence, HUART Catherine.
Messieurs MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, RUCKLY Emmanuel,
VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 23 mai 2025

Absents : Messieurs CHARLAIX Julien, COUDERC Pascal, DESCHARMES
Renaud, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand.

Secrétaire : Catherine HUART

N°2025-19 : Délégués Syndicats Intercommunaux et représentants organismes extérieurs

Annule et remplace la délibération 2020-015 du 16 juin 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à jour le tableau des délégués représentant la commune dans les différents Syndicats Intercommunaux et/ou organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cette proposition.

Décision approuvée par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 23/05/2025
Et publication ou notification
du : 23/05/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



	Délégués titulaires		Délégués suppléants	
Communauté de Communes	Alain MENDEZ		Nicolas VIALANEIX	
Syndicat Assainissement de Laffrey - SIALLP	Emmanuel RUCKLY	Alain MENDEZ	Benjamin PONCET	Nicolas VIALANEIX
SIRPL + Conseils Ecoles de Laffrey et Cholonge	Nicolas VIALANEIX	Alain MENDEZ	Emmanuel RUCKLY	
Territoire d'Energie Isère TE38	Bertrand LACHAT		Alain MENDEZ	
EPFLD	Benjamin PONCET		Alain MENDEZ	
EAUX DE GRENOBLE	Alain MENDEZ		Nicolas VIALANEIX	
Syndicat du SERPATON	Denis VILLARD		Alain MENDEZ	
Correspondant DEFENSE	Denis VILLARD			
Commission Départementale d'Aménagement	Catherine HUART			

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
ISERE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-THEOFFREY

Nombre de Membres

En exercice :	13
Présents :	08
Pouvoirs :	00
Votants :	08

Séance du mercredi 21 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt et un mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire et au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence du Maire, Alain MENDEZ.

Date convocation :

Le 16 mai 2025

Présents : Mesdames BASSET Colette, FUZAT Laurence, HUART Catherine. Messieurs MENDEZ Alain, PONCET Benjamin, RUCKLY Emmanuel, VIALANEIX Nicolas, VILLARD Denis.

Date d'affichage :

Le 23 mai 2025

Absents : Messieurs CHARLAIX Julien, COUDERC Pascal, DESCHARMES Renaud, FRADIN Olivier, LACHAT Bertrand.

Secrétaire : Catherine HUART

N°2025-20 : Tarification salle du Conseil et des Mariages

Suite à la mise à disposition fréquente de la salle du Conseil et des Mariages depuis quelques mois, il est proposé d'instituer des tarifs de location afin d'absorber les frais de chauffage et d'intendance. Cette salle n'ayant pas vocation à être utilisée par les particuliers, elle sera réservée aux prestataires proposant des activités et manifestations sur la commune.

La location est consentie moyennant :

- **30 €** pour une utilisation en journée ou en soirée la semaine ;
- **60 €** pour une utilisation le week-end.

Il est rappelé que l'entretien des locaux s'effectue également pour tout type d'occupation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les tarifs de location et décide de l'appliquer pour toute nouvelle demande à compter de ce jour,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à ces locations.

Décision approuvée à 8 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le : 23/05/2025
Et publication ou notification
Du : 23/05/2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,





**Décision du Maire
N°2025-001**

Objet : DEPARTEMENT – Avenant n°1 à la convention de financement relative à la réalisation de travaux de réparations et d'aménagement au droit de la RN85

Le Maire de la commune de Saint-Théoffrey,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 16 juin 2020, qui, en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment l'alinéa 4,

Vu la convention de financement relative à la réalisation de travaux de réparations et d'aménagement au droit de la RN85, signée en date du 12/07/2023 avec la DREAL.

d é c i d e

Préambule

Transfert de gestion de la RN85 entre l'Etat et le Département de l'Isère au 1^{er} janvier 2024.

Article 1

De valider l'avenant à la convention présentée par le Département, qui a pour objet de reprendre l'intégralité des conditions de la convention initiale.

Article 2

Un exemplaire de la présente décision sera adressé à l'ayant droit et au Receveur Municipal.

Article 3

La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Théoffrey, Le 16/05/2025

Le Maire,
Alain MENDEZ

